

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2026-057

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2026**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

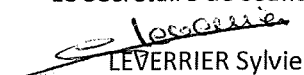
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie

Le Maire

GUÉRIN Béatrice.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-057-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Publiée le : **10 juillet 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **10 juillet 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **MATERIEL DE BOULANGERIE –AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Par délibérations du 8 avril 2026, le Conseil Municipal a autorisé Mme Le Maire à lancer une procédure adaptée ouverte pour l'acquisition du matériel de la boulangerie et l'a chargée de faire appel à un maître d'œuvre B-Ingénierie (Epron) pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE).

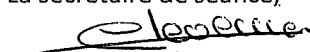
Le Cabinet B-Ingénierie a estimé à 214 000€ HT le montant du marché. Les entreprises ont jusqu'au 17 juillet prochain à midi pour déposer leurs offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'acquisition du matériel de boulangerie pour un montant estimatif de 214 000€ HT,
- ✓ Autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer le marché et toutes les pièces relatives à la réalisation de cette acquisition et à son financement.
- ✓ Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-058-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

La secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

GUERIN Béatrice


Publiée le : **10 juillet 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **10 juillet 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation : 30 juin 2026
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 -MATERIEL DE LA BOULANGERIE**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2026, le Conseil Municipal a prévu en dépenses d'investissement au **Compte 2188 (Autres)** le montant de l'acquisition du matériel de la boulangerie. Le budget estimatif vient de nous être notifié, il est de 214 000€HT. Il est donc nécessaire de prévoir des virements de crédits.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants :

➤ Investissement-Dépenses
Compte 2188 (autres) : +120 000€

➤ Investissement-Recettes
Compte 021(Virement de la section de fonctionnement) : + 120 000€

➤ Fonctionnement—Dépenses
Compte 023 (Virement de la section de fonctionnement): +120 000€
Compte 615221(Bâtiments publics) :-120 000€

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-059DM-BF
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

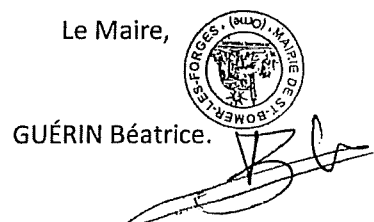
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie

Le Maire,


GUÉRIN Béatrice.

Publiée le : **16 juillet 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **16 juillet 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **TRAVAUX DE PEINTURE DE LA BOULANGERIE-CHOIX D'UNE ENTREPRISE**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de peinture sont à prévoir dans les locaux de la boulangerie.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la SARL FORGET Martial (Champsecret) d'un montant de 3 035.38€ soit 3 338.92€ TTC
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.
- autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie,

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-060-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Le Maire,


GUÉRIN Béatrice

Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 en exercice : 15
 qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX -ROUTE DES MESNILS -
 VALIDATION AVANT-PROJET DE TRAVAUX**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Etaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dossier de sécurisation a été inscrit au programme du Territoire d'Energie Orne au lieu-dit « route des Mesnils ». Ce dossier sera traité en souterrain.

Madame le Maire rappelle que par délibération antérieure, le conseil municipal a délégué au Territoire d'Energie Orne ses compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques
Coût TOTAL € TTC	76 434.00€	9 157.00€
Part communale	0€	9 157.00€

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ↳ d'approuver cet avant-projet sommaire concernant les travaux de sécurisation des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication
- ↳ de s'engager à effacer les réseaux téléphoniques et privés sur l'emprise du dossier,
- ↳ de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité
- ↳ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le devis d'Orange. Le devis s'élève à la somme de 6 099.80€.
- ↳ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération dont la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Territoire Energie Orne.

Accusé de réception en préfecture
 061-216103697-20260707-2026-061-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2026
 Date de réception préfecture : 10/07/2026

La secrétaire de séance,

LEVERRIER Sylvie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

GUERIN Béatrice

Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 en exercice : 15
 qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Territoire d'énergie Orne (Te61) a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions, le Te61 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Pour chacun des bâtiments désignés par la Commune, sa mission se décline en deux axes (détaillés dans la convention jointe) :

1. Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies.
2. Aide à l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de démarche d'économie d'énergie.

La durée de la mission proposée pour la commune est de 1 an.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du Te61, la collectivité de St Bômer Les Forges souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ↳ De demander au Te61 la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée de 1 an,
- ↳ D'autoriser le Maire à signer avec le Te61 la convention définissant les modalités de mise en œuvre,
- ↳ D'autoriser le Maire à couvrir les cotisations du Te61 indiquées dans la convention CEP
- ↳ D'autoriser le Te61 à accéder aux données de consommations et de facturation énergétique de la commune,

Accusé de réception en préfecture
 061-216103697-20260707-2026-062-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2026
 Date de réception préfecture : 10/07/2026

La secrétaire de séance,

LEVERRIER Sylvie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
 GUERIN Béatrice

Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL ET PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de St Bômer Les Forges adhère à la convention médecine du Centre de Gestion de l'Orne.

Le Centre de gestion de l'Orne déploie, à compter du 1^{er} juillet 2026, une nouvelle convention de médecine du travail et de prévention destinée à remplacer les conventions actuellement en vigueur, devenues obsolètes.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

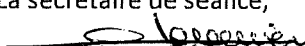
- Durée : 4 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée,
- Cotisation annuelle : calculée sur la masse salariale,
- Prestations couvertes : l'ensemble des missions de médecine du travail, de prévention (hors réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer la convention portant adhésion aux prestations médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du Centre de Gestion de l'Orne,
- ✓ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 et seront inscrits aux budgets suivants.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-063-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

La secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

GUERIN Béatrice



Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **LOCATION APPARTEMENT SIS 5 B IMPASSE DU VERGER (étage)**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Mme le Maire informe l'assemblée que les locataires ont quitté le logement situé 5 B impasse du Verger (1^{er} étage) le 30 juin dernier.

Vu la demande présentée par M. _____, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) de louer à M. _____, un appartement situé au 1^{er} étage, composé de :
1 entrée-dégagement, 1 cuisine, 1 salle, 1 chambre, 1 salle d'eau, 1 WC et un jardin.
Point de départ de la location le 1^{er} juillet 2026. Loyer mensuel : 270.59€

2°) Le loyer sera perçu d'avance, en début de mois, par Monsieur le Receveur.

3°) Le présent bail est consenti pour une durée de 6 ans, renouvelable par période de 6 ans. Le tarif sera revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (indice de référence : 4^{ème} trimestre). La première révision aura lieu en juillet 2027.

4°) La rédaction du bail sera rédigée par les soins de la mairie.

5°) Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier y compris le nouveau bail.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-064-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

La secrétaire de séance,


LEVERRIER Sylvie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire


GUÉRIN Béatrice

Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2026-065

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2026

VOTE	Pour :13	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **LOCATION APPARTEMENT 12 RUE DES ECOLES-RENOUVELLEMENT DU BAIL**

REUNION DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel.

Étaient absentes : Mme PIEDNOIR Carine (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme CERNÉ Arlette), Mme GUERIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Secrétaire : Mme LEVERRIER Sylvie

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 08 juillet 2025 (reçue en Préfecture le 09 juillet 2025) concernant la location d'un appartement situé 12, rue des écoles en notre commune pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Compte-tenu de la demande de renouvellement du bail présentée par l'occupant du logement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1-de louer à M. _____, à titre précaire et révocable, sous préavis de 3 mois et sans indemnité si les nécessités du service venaient à l'exiger, un appartement de fonction d'instituteur, situé au 1^{er} étage, composé d'1 grande entrée, 1 cuisine, 1 salle-salon, 3 chambres, 1 salle d'eau, 1 WC à compter du 1^{er} septembre 2026. L'accès à cet appartement se fera obligatoirement par la porte donnant sur la voie communale.

Loyer mensuel 371.60 euros (trois cent soixante et onze euros et soixante centimes).

Une redevance mensuelle de 100€ sera encaissée en même temps que le loyer au titre du chauffage.

2-le loyer sera perçu d'avance, en début de mois, par M. le Receveur

3-le présent bail est consenti jusqu'au **31 août 2027**. La demande de location devra être renouvelée tous les ans.

4-En cas de reconduction du présent bail, le loyer sera revalorisé en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (indice de référence : 4^{ème} trimestre).

5-la rédaction du bail sera rédigée par les soins de la mairie.

6-Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier y compris le nouveau bail.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20260707-2026-065-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

La Secrétaire de séance,
LEVERRIER Sylvie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
GUÉRIN Béatrice

Publiée le : 10 juillet 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 10 juillet 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.